

Réponse urgente pour financer l'aide aux victimes en France !

Lors du Conseil National de l'Aide aux Victimes (CNAV - 24/09/13), l'INAVEM s'est félicité d'entendre Christiane Taubira annoncer que toutes les pistes, sur le financement de l'aide aux victimes, évoquées dans le rapport de la députée Nathalie Nieson seront explorées, et notamment que le ministère des Finances en avait été saisi.

La présidente de l'INAVEM, Michèle de Kerckhove, a particulièrement insisté sur l'urgence de la situation du réseau associatif. En 9 mois, 8 services d'aide aux victimes ont fermé.

Il faut trouver rapidement des solutions concrètes car, à ce jour, aucune n'est mise en place !

Certes, un correctif à la loi de finances en début d'année 2014 pourrait être porteur de réponses, mais des mesures à effet immédiat sont nécessaires. Le prélèvement d'une partie des fonds issus de la vente des biens de la criminalité gérés par l'AGRASC (Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués), confiés dans un premier temps au ministère de la Justice dans l'attente d'un fonds spécifique pour l'aide aux victimes, pourrait d'ores et déjà être prévu.

L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes (1 150 intervenants, dont 725 salariés) et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 140 structures d'aide aux victimes et 760 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux.

Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet www.inavem.org - <http://www.facebook.com/08VICTIMES.INAVEM> <http://twitter.com/08VICTIMES>